

Informations pratiques



Lieu

Cabinet Racine
33 rue Lamoricière
44 000 Nantes



Date et horaires

22 juin 2018
9h00-12h30
14h00-17h30

Accueil des participants : 8h45
Déjeuner libre



Inscription

Pour vous inscrire, merci de confirmer votre présence par e-mail à l'adresse « sguilbaud@racine.eu ».

Date limite d'inscription : 18 juin 2018

Nombre de places limité à 8 participants.

Pour tout renseignement : sguilbaud@racine.eu



Tarif

600 euros HT (720 euros TTC) par participant incluant la formation et le support documentaire.



Enregistré sous le numéro :
0026498

Formation

22 juin 2018 – Nantes

–

Le casse-tête de la faute inexcusable : comprendre, prévenir et agir

Vous êtes Dirigeant d'entreprise, DRH, Directeur juridique, Risk manager ou DAF :

La prévention des risques professionnels et la gestion de la faute inexcusable de l'employeur vous concernent !

Formateurs

–

Anne-Laure Mary-Cantin
Emilie Buttier

Objectifs

#1

Comprendre les enjeux

#2

Prévenir les risques

#3

Maîtriser les suites judiciaires

Public visé

Dirigeant d'entreprise, Directeur des ressources humaines, Directeur juridique, Risk manager ou Directeur administratif et financier

Intervenants



Anne-Laure Mary-Cantin,
Avocat associée en droit social,
Cabinet Racine Nantes



Emilie Buttier,
Avocat associée en responsabilité et assurances,
Cabinet Racine Nantes

Programme

Les enjeux

- Sur le plan pénal
- Sur le plan de la relation de travail
- Sur la garantie d'assurance

Comment éviter la faute inexcusable ?

- Prévenir et éviter les accidents du travail /maladies professionnelles
- Savoir réagir lors de la survenance du risque

Comment faire face à une procédure judiciaire en reconnaissance de faute inexcusable ?

- Les étapes de la procédure
- La relation tripartite salarié/caisse/employeur
- Qui ? quand ? comment ?
- Le débat sur le manquement à l'obligation de sécurité résultat et la conscience du danger
- Le tiers responsable et l'action récursoire
- Le rôle de l'assureur de responsabilité civile
- L'expertise médicale
- L'indemnisation et la liquidation des préjudices

Un support écrit sera remis aux participants.